

NOTE A TOUS LES DIRECTEURS

CONCERNE : CONSIGNES DE SÉCURITÉ INCENDIE

Chers(res) collègues,

Nous attirons votre attention sur la nécessité absolue de procéder, dans les deux jours qui suivent l'arrivée de chaque groupe, aux exercices d'évacuation incendie, affichés dans tous les centres de vacances fréquentés par les Compagnons.

A l'issue de cet exercice, nous vous recommandons fortement d'inscrire, dans le registre* de sécurité de l'établissement, la date et l'heure à laquelle il a été pratiqué.

Nous vous remercions, également, de vous rapprocher de votre hôtelier, afin de connaître le fonctionnement des divers dispositifs et tableaux de commande des systèmes de sécurité.

Bien cordialement,

Administrateur Délégué,

Claude MICHEL

*En cas d'absence de registre de sécurité de l'établissement, demander une attestation à l'hôtelier.